

Enfin, monsieur l'Orateur, je n'accepte pas l'affirmation que cet amendement cherche à couler le bill. Il est libellé de façon à rechercher le résultat contraire. Si la Chambre accepte la motion, qui énonce clairement que le gouvernement devrait songer à présenter une mesure législative correspondante, cette motion ne saurait aucunement couler le bill.

Monsieur l'Orateur, si nous sommes obligés de rester ici un peu plus longtemps à la suite de quelque difficulté d'ordre technique, alors que le bill initial sera présenté de nouveau et qu'une mesure législative correspondante selon l'amendement sera présentée pour assurer une pension de vieillesse de \$100 par mois sans évaluation des ressources ou des besoins, en ce qui concerne les personnes de 65 ans et plus, les députés de ce côté-ci de la Chambre—et, j'exprime probablement l'opinion de tous les députés—seront heureux d'attendre aussi longtemps qu'il le faudra la présentation de ces mesures; et on devrait les présenter promptement.

Je comprends que nous étudions actuellement la seule interprétation du Règlement, mais au nom du bon sens, et le Parlement étant habilité à le faire, je demande qu'il nous soit permis, avant le congé, d'étudier le principe que renferme l'amendement, celui-ci abordant une question d'une importance extrême pour un très vaste secteur de la population canadienne.

● (4.40 p.m.)

**L'hon. M. Pickersgill:** Puis-je poser une question au député de Greenwood?

**M. Brewin:** Certainement, mais j'ignore si je pourrai y répondre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Si cet amendement est jugé recevable et que la Chambre l'accepte, le député croit-il que le gouvernement serait obligé de présenter la mesure législative afférente?

**M. Brewin:** Pas du tout. Je ne prétends pas que le gouvernement serait obligé de le faire. Mais je crois que si la Chambre adoptait pareille résolution et que le gouvernement refusât de donner suite à la volonté du Parlement, il devrait alors démissionner et céder la place à un autre gouvernement ou revoir sa politique à ce sujet.

**M. Gray:** Puis-je poser une autre question au député? La première ligne de l'amendement se lit ainsi: «Que le bill n° C-207 ne fasse pas maintenant l'objet d'une deuxième lecture.» Dira-t-il à la Chambre ce qui arri-

[M. Brewin.]

vera si l'amendement est adopté? Le reste de l'amendement mis à part, qu'arriverait-il au bill à l'étude? (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si le député de Greenwood veut répondre à la question...

**M. Brewin:** Le député se révèle bon élève de ceux qui ne lisent qu'une partie d'une résolution au lieu de la lire en entier. Même si elle était adoptée et si le bill était défait pour une subtilité, le gouvernement pourrait très facilement, s'il le voulait, présenter cette mesure de nouveau et présenter la mesure que préconise la résolution. Quant à nous, nous ferions en sorte d'accélérer les choses. Ainsi le problème serait réglé.

**L'hon. M. Churchill:** Nous ferions de même.

**M. l'Orateur:** Si nul autre député de désire participer au débat sur le rappel au Règlement, la Chambre aimerait peut-être que j'exprime maintenant mon opinion sur les arguments, nombreux et intéressants, qui ont été invoqués.

Depuis que cet amendement a été proposé, hier soir, par le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'ai eu l'occasion de l'examiner et, comme d'autres représentants, j'ai entrepris d'étudier les autorités en cette matière de même que les précédents. Je pensais avoir peser tous les arguments possibles, pour ou contre, mais, après avoir entendu les opinions exprimées aujourd'hui, je constate que j'ignorais jusqu'à l'existence de certains aspects du problème.

J'apprécie toutes les propositions des députés, pour ou contre la proposition d'amendement de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, appuyé par M<sup>me</sup> MacInnis (Vancouver-Kingsway). Je pourrais peut-être consigner l'amendement au compte rendu en ce moment, puisque nous étudions le rappel au Règlement depuis plus d'une heure. Voici la proposition d'amendement:

Que le bill n° C-207 ne fasse pas maintenant l'objet d'une deuxième lecture, mais qu'il soit décidé que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité de présenter immédiatement une mesure législative correspondante en vue de prévoir à l'endroit de toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, sans évaluation des ressources ou des besoins, une pension de vieillesse de \$100 par moi.

Je m'empresse d'ajouter que l'une des thèses étudiées par plusieurs orateurs voulait que, si cet amendement était adopté, il s'en suivrait une certaine prise en considération et le bill serait étouffé. J'ai eu l'impression que ce n'était pas une thèse pertinente. Je ne pense pas qu'elle fasse partie de l'argument de procédure selon lequel, si un amendement